

o.713.24 - PF/by

~~MB~~  
~~RS~~ *RS*  
a/a

*on de*  
Note au Secrétaire général

---

Mission de la République de  
Chine à Genève

Maintenant que l'OMM a, à la suite d'un vote par correspondance, décidé que la Chine serait dorénavant représentée par le Gouvernement de la République Populaire, les autorités de Taïwan n'ont plus accès que dans deux agences spécialisées à Genève, l'OMS et l'UIT.

A l'OMS, le problème sera tranché par la 25e Assemblée mondiale de la santé, en mai. La décision est pratiquement acquise, car le Conseil exécutif, en janvier, a recommandé à l'assemblée de se conformer à la décision de l'Assemblée générale de l'ONU et autorisé le directeur général à envoyer à Pékin l'avis de convocation de la Conférence.

Quant à l'UIT, son conseil d'administration, qui se réunira également en mai, sera saisi de la question. Le conseil pourra soit trancher à titre provisoire jusqu'à la prochaine conférence des plénipotentiaires, soit décider une consultation de tous les membres de l'Union qui aurait lieu, sans doute, immédiatement.

Enfin, la consultation des membres de l'UPU a été entamée à la fin de février. Le résultat sera

./.



connu à la mi-avril et, selon ce que nous savons, les réponses, à ce jour, sont toutes favorables à Pékin.

Il faut donc s'attendre à ce qu'à la fin de mai, Taïwan ne soit plus représentée dans aucune institution spécialisée ayant son siège en Suisse. Nous ne pensons pas que les liens que Taïwan continuera sans doute d'entretenir avec diverses organisations non gouvernementales justifient le maintien d'une mission. Ce maintien présente, au demeurant, non seulement l'inconvénient de peser sur nos relations avec Pékin, mais surtout de différer l'ouverture, par le Gouvernement de la République Populaire, d'une représentation à Genève. On pourrait concevoir que l'ONU nous reproche, à la longue, d'être indirectement la cause d'un obstacle à l'établissement et au développement de relations normales entre Pékin et les organisations spécialisées à Genève.

Il nous paraît donc que le moment approche où nous devons entreprendre, auprès de la Mission permanente de Taïwan, les démarches nécessaires pour obtenir sa fermeture. Bien que le Chef de cette Mission ait dit, au début de l'année, à Monsieur l'Ambassadeur Humbert, qu'il se retirerait le moment venu, l'opération risque d'être délicate en raison de la constitution, en ce moment même dans notre pays, d'un assez fort "lobby" favorable à Taïwan.

ai informé  
M. Pictet  
qui partagera  
entièrement  
ce point de  
vue.

M

M